Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

PLAN DEPARTEMENTAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE DE LA REUNION 2013-2015

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : L'EVOLUTION DE LA DELINQUANCE A LA REUNION ENTRE 2010 ET 2012

CHAPITRE 2 : LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CHAPITRE 3 : LES DISPOSITIFS COMMUNAUX DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CHAPITRE 4 : LE FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

CHAPITRE 5 : LES PRIORITES

CHAPITRE 6 : PLAN D'ACTION

ANNEXES : FICHES ACTION

L'EVOLUTION DE LA DELINQUANCE A LA REUNION ENTRE 2010 ET 2012

A la Réunion :

- Le taux de criminalité s'établit à une moyenne de 38 faits de délinquance pour 1000 habitants sur la période allant de janvier 2010 à décembre 2012..Ce taux est inférieur à celui de la métropole.

- Le nombre de tués sur les routes a été divisé par deux en 10 ans. En 2012, le facteur alcool est présent dans 58% des accidents mortels.

- ## Données générales concernant la délinquance sur la période 2010-2012

Entre 2010 et 2012, le nombre de faits délictueux enregistrés par les services de police et de gendarmerie à la Réunion est resté relativement stable entre 2010 et 2011 et a baissé entre 2011 et 2012.

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Nombre de faits constatés	30 253	30 811	+1,84%	30 811	28 588	- 7,21%

En 2011, la Réunion se situe au 65éme rang du classement des départements par ordre décroissant de délinquance et reste moins impacté que l'ensemble des autres départements d'outre-mer.

Comparaison avec les départements de la même strate démographique

	Population en 2009	Nombre de faits constatés pour 1000 habitants	Rang
Finistère	922 000	36,3	68éme
Oise	819 000	51,6	30éme
La Réunion	**817 000**	**37,6**	**65éme**
Maine et Loire	798 000	35,7	71éme
Haut-Rhin	761 00	40,4	58éme

Comparaison avec les autres départements d'Outre-mer

	Population en 2009	Nombre de faits constatés pour 1000 habitants	Rang
Guyane	221 000	136,3	1er
Guadeloupe	408 000	72,7	8éme
Martinique	404 000	53	26éme
La Réunion	**817 000**	**37,6**	**65éme**

• Les différentes formes de délinquance et leur évolution sur la période 2010-2012:

Les atteintes à l'intégrité physique (AVIP)

Ce sont les violences aux personnes qui regroupent les violences crapuleuses, les violences non crapuleuses et les violences sexuelles.

Les violences crapuleuses sont celles commises pour permettre ou faciliter la commission d'une autre infraction comme les vols avec violences.

Les violences non crapuleuses sont des violences gratuites et concernent en majorité les violences intra familiales, dont celles faites aux femmes.

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Nombre d'AVIP	6 145	6 497	+5,73%	6 497	7 029	+8,19%

Les atteintes aux biens (AAB)

Ces atteintes concernent les vols sous toute forme, les destructions et dégradations ainsi que les incendies volontaires.

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Nombre d'AAB	17 258	17 880	+3,60%	17 880	16 614	-7,08%

Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)

Ces infractions regroupent les escroqueries proprement dites et les abus de confiance.

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Nombre d'EIEF	3 349	2 842	-15,14%	2 842	2 078	-26,88%

• Le taux d'élucidation des affaires judiciaires sur la période 2010-2012

Le taux d'élucidation témoigne de l'activité et de la mobilisation des services de police et de gendarmerie dans le traitement des procédures judiciaires.

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Taux d'élucidation global	46,13%	44,83%	-1,31%	44,83%	48%	+3,17%

A la Réunion, le taux d'élucidation global reste supérieur à celui de l'ensemble du territoire national.

A titre de comparaison, le taux d'élucidation au niveau national était de 37,70% en 2011.

Comme en métropole, le taux d'élucidation des faits délictueux concernant les atteintes à l'intégrité physique et les infractions économiques et financières est plus élevé que celui concernant les atteintes aux biens.

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Taux d'élucidation des AVIP	77,77%	75,37%	-2,4%	75,37%	72,61%	-2,76%

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Taux d'élucidation des AAB	19,59%	17,99%	-1,6%	17,99%	20,83%	+2,84%

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Taux d'élucidation des EIEF	59,28%	59,89%	+0,61%	59,89%	81,99%	+22,11%

- ## La lutte contre l'insécurité routière entre 2010 et 2012

L'accidentologie

Entre 2010 et 2012 , le nombre d'accidents corporels de la circulation ainsi que le nombre total de blessés sur les routes ont baissé.

En revanche, le nombre de tués est resté identique en 2010 et 2011 et a légèrement augmenté en 2012. La mortalité sur les routes réunionnaises était en baisse constante depuis 2008.

En 2012, les principales victimes d'accidents mortels, sont les piétons dont le nombre (21) a doublé par rapport à l'année 2011. Prés de la moitié d'entre eux (48%) présentaient une alcoolémie positive.

	2010	2011	variation	2011	2012	variation
Nombre de tués	42	42	00%	42	45	+7,14%
Nombre d'accidents corporels	807	782	-3,2%	782	747	- 4,5%
Nombre total de blessés	991	985	-0,6%	985	870	-11,7%
Nombre de blessés hospitalisés	256	275	+7,4%	275	254	-7,64%

Les contrôles automatiques fixes de vitesse

En 2011, trois radars fixes automatiques supplémentaires ont été installés sur le réseau routier portant le nombre total à 14.

Les dépassements de moins de 20km/h représentent 92% des infractions relevées par les radars automatiques fixes.

	2010	2011	2012
Nombre de radars fixes	11	14	14
Nombre d'excès de vitesse relevés	55 770	46 144	73 213

Les contrôles alcoolémie effectués par les forces de l'ordre

Lors d'opérations de dépistages d'alcoolémie organisées dans le cadre de contrôles routiers par les forces de l'ordre (police et gendarmerie), 3% des conducteurs contrôlés en moyenne, présentent un taux d'alcoolémie supérieur à la limite autorisée (0,50g/l de sang)

	2010	2011	2012
Nombre de dépistages de l'alcoolémie pratiquée	152 863	128 772	110 519
Nombre de conduite sous l'emprise d'un état alcoolique relevé	2600	2406	2326

LES DISPOSITIFS DEPARTEMENTAUX DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Composés du conseil départemental de prévention de la délinquance qui intègre la participation des élus locaux et du conseil départemental de sécurité auquel est adossé un état-major de sécurité, ces dispositifs départementaux répondent à une stratégie opérationnelle et partenariale

- **Le Conseil Départemental de Prévention de la Délinquance (CDPD)**

Ce conseil a été créé par le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance et modifiée par le décret n°2006-665 du 07 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives.

A la Réunion, le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a été crée le 27 novembre 2007 et installé le 07 décembre 2007. Il ne s'est jamais réuni depuis.

Les membres ont été renouvelés le 04 février 2013.

L'instance est présidée par le préfet. La présidente du conseil général et le procureur de la République de Saint-Denis en sont les vice-présidents

Elle est composée de magistrats, de représentants des services de l'Etat, d'élus locaux, de personnalités qualifiées, de représentants d'associations…nommés par arrêté préfectoral.

Le champ d'action du CDPD recouvre tous les aspects de la prévention de la délinquance .

Le CDPD intervient dans le domaine de :

- la prévention de la délinquance et l'aide aux victimes,
- la lutte contre la drogue et la prévention des conduites addictives,
- la lutte contre les dérives sectaires,
- la lutte contre les violences faites aux femmes,
- la lutte contre l'insécurité routiére,

- **Le comité départemental de sécurité (CDS) et l'état-major de sécurité (EMS)**

Afin d'améliorer et rendre plus efficace la lutte contre la délinquance, il est nécessaire qu'il existe une véritable continuité entre l'action menée sous la responsabilité de l'autorité préfectorale et celle relevant de l'autorité judiciaire.

Cette action s'inscrit dans le cadre des relations nouées au sein du **comité départemental de sécurité** créé et modifié également par les décrets du 17 juillet 2002 et 07 juin 2006 précités.

Instance de concertation des services et institutions qui concourent à la mise en œuvre locale de la politique publique de sécurité, le comité départemental de sécurité est co-présidé par le préfet et le procureur de la République de Saint -Denis.

Il est composé du procureur de la République de Saint-Pierre, des sous-préfets d'arrondissement, du sous-préfet chargé de la cohésion sociale et de la jeunesse, du directeur de cabinet et des représentants des services de l'Etat concourant à la sécurité intérieure. Il coordonne l'action des services de l'Etat dans la lutte contre l'insécurité .

Conformément à la circulaire interministérielle des ministres de la Justice et de l'Intérieur du 07 septembre 2009, **un état-major de sécurité** a été constitué sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République.

Cette structure est adossée au comité départemental de sécurité et en constitue l'organe opérationnel.

Elle se réunit plusieurs fois par an sous la co-présidence du préfet et du procureur de la République et comprend les responsables de la police et de la gendarmerie*, un représentant du recteur*, le directeur régional des finances publiques et le directeur des douanes. Selon le thème abordé, d'autres acteurs de la sécurité (bailleurs sociaux, transporteurs publics…) peuvent y être ponctuellement associés.

LES DISPOSITIFS COMMUNAUX DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

- **Les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)**

Le CLSPD est l'instance officielle d'expression du partenariat pour la sécurité et la prévention de la délinquance au sein de la commune

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, présidé par le maire, constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune.

Il favorise notamment l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés, et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques sur le territoire communal concerné.

Depuis la loi du 5 mars 2007, toutes les communes de plus de plus de 10 000 habitants doivent créer un CLSPD.

Quatorze des seize communes concernées à La Réunion ont répondu, à ce jour, à cette obligation (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, La Possession, Le Port, Saint-Paul, Saint-Leu, Saint-Louis, Saint-Pierre, Le Tampon, Saint-Joseph, Bras Panon, Saint-André et Saint-Benoît).

Cependant, les bassins de délinquance excédent parfois le territoire communal et coïncident avec les agglomérations. Si le contexte local le permet, il convient de s'interroger sur le choix du niveau intercommunal en vue de la création d'un conseil intercommunal de sécurité et prévention de la délinquance (CISPD)

La composition du CLSPD est fixée par l'article D 2211-2 du code général des collectivités territoriales.

Présidé par le maire ou son représentant, il comprend :

- le préfet et le procureur de la République, ou son représentant ;
- le président du conseil général ou son représentant ;
- des représentants des services de l'Etat désignés par le préfet ;
- des représentants d'associations, établissements ou organismes oeuvrant dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques

- **Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance**

Le nouveau concept de « stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance » qui fait référence à des objectifs stratégiques précis dans la lutte contre la délinquance et à leur évaluation, se substitue progressivement à la notion des anciens contrats locaux de sécurité.

Les contrats locaux de sécurité organisaient, pour une période de trois ans, le partenariat local en matière de prévention de la délinquance et l'expriment, sur la base d'un diagnostic local de sécurité dans un plan d'action.

La notion de stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance a été introduite par le plan national de prévention de la délinquance et de l'aide aux victimes arrêté par le comité interministériel de prévention de la délinquance du 02 octobre 2009.

Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance se substituent aux contrats locaux de sécurité (CLS) qui se sont révélés lourds dans leur mise en œuvre et souvent imprécis dans les objectifs visés.

Cette stratégie est celle du maire, responsable de la politique locale de prévention de la délinquance dans la commune.

Toutefois, compte tenu du fait que les bassins de délinquance excèdent parfois un territoire communal, cette stratégie peut être définie au niveau de l'intercommunalité.

Les stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance s'organisent sur la base d'un diagnostic précis, d'un programme d'actions concrètes impliquant un système d'acteurs bien défini ainsi qu'un dispositif d'évaluation.

- **Les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)**

Les actions menées dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale sont mises en œuvre dans un certain nombre de quartiers prioritaires précisément définis et sous la direction d'un chef de projet.

Une nouvelle génération de CUCS adoptée au cours de l'année 2010, comporte un volet prévention et sécurité renforcé comparativement aux contrats en vigueur jusqu'à cette date.

Aux enjeux traditionnels d'éducation, d'emploi ou de logement viennent s'ajouter de nouvelles problématiques (santé et prévention de la délinquance).

Le CUCS détermine quelles actions, parmi celles prévues par les contrats locaux de sécurité et les stratégies territoriales, doivent être mises en œuvre de manière renforcée dans les quartiers prioritaires.

La Réunion compte 14 communes couvertes par des CUCS (Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, La Possession, Le Port, Saint-Paul, Saint-Leu, Trois Bassins, Saint-Louis, Saint-Pierre, Saint-Joseph, Bras Panon, Saint-André et Saint-Benoît).

Les actions relatives à la prévention de la délinquance peuvent être initiées ou soutenues par les chefs de projet CUCS . Toutefois, la circulaire du 31 octobre 2012 relative au Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2013 prévoit que le financement de ces actions relèvent désormais de ce fonds interministériel.

LE FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) : LEVIER DE LA POLITIQUE DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

En 2013, l'enveloppe budgétaire hors vidéo protection notifiée au titre du FIPD financera l'ensemble des actions de prévention, alors que jusqu'en 2012, les financements étaient issus à la fois du FIPD et des crédits du programme « politique de la ville »

Créé par l'article 5 de la loi relative à la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, le FIPD a pour objectifs de :

- financer des actions de prévention portées par les collectivités territoriales, leurs groupements, les associations et les organismes publics ou privés en conformité avec les orientations annuelles du comité interministériel de prévention de la délinquance ainsi que celles du plan départemental de prévention de la délinquance.

- financer le développement de la vidéo-protection en tant qu'outil de prévention, de dissuasion et d'élucidation au moyen d'un budget spécifique.

A la Réunion, comme en métropole, le FIPD constitue un levier essentiel de la politique de prévention de la délinquance.

En 2013, l'objectif au niveau national est de consacrer globalement au moins 75% de la dotation à des actions de prévention de la délinquance dans les territoires prioritaires que sont les quartiers de la politique de la ville et les zones de sécurité prioritaires.

Les fonds consacrés à la vidéo-protection sont gérés par la mission de développement de vidéo-protection du ministère de l'Intérieur en lien avec les directions générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale et leurs référents sûreté.

LES PRIORITES

Afin de prendre en compte les caractéristiques locales de la délinquance et d'améliorer les actions de prévention et de lutte, le plan départemental de prévention de la délinquance s'articulera autour de huit axes de priorité

- **Améliorer l'action des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance**
- **Lutter contre les dangers liés la consommation abusive d'alcool**
- **Mieux combattre la délinquance quotidienne**
- **Conforter la lutte contre les violences faites aux femmes**
- **Poursuivre la réduction de l'insécurité routière**
- **Agir contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants**
- **Développer les outils de prévention technique des actes de malveillance**
- **Renforcer la sécurisation des établissements scolaires**

Une attention prioritaire sera accordée aux jeunes et au public scolaire dans la déclinaison de ces huit axes de priorité. Les actions de sensibilisation et d'information ainsi que les dispositifs de prévention spécifiques seront renforcés à l'occasion de la mise en oeuvre de ces priorités. A cet égard, les services du rectorat seront associés le plus largement possible.

PLAN D'ACTION

Le plan départemental de prévention de la délinquance de la Réunion s'inscrit dans la dynamique du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes.

Il intègre également les priorités définies dans d'autres documents tels que le plan national de lutte contre les violences faites aux femmes, le Projet d'Action Stratégique de l'Etat (PASE),le Document Général d'Orientation (DGO) élaboré dans le domaine de la lutte contre l'insécurité routière, la circulaire du ministre de l'intérieur du 25 février 2008 relative à la lutte contre les dérives sectaires et la circulaire du ministère de l'intérieur du 28 janvier 2013 sur les orientations annuelles en matière de lutte contre la délinquance.

Afin de répondre à l'attente de la population en matière de sécurité, le plan départemental de prévention de la délinquance se décline, comme indiqué précédemment, en huit priorités.

Chaque priorité se décline en une ou plusieurs actions. Chaque action fait l'objet d'une fiche-action détaillée annexée au plan.

Priorité n° 1 : Renforcer la coordination des acteurs locaux de la prévention de la délinquance à travers l'action des CLSPD

- **Action n°1-1** : dynamiser l'action des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
- **Action n°1-2** : encourager le fonctionnement des CLSPD ou CISPD en formation restreinte ainsi que la création des groupes ciblés de travail thématiques ou territoriaux.
- **Action n°1-3** : promouvoir l'élaboration des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance.
- **Action n°1-4** : contribuer à la mise en place d'un réseau départemental des coordonnateurs des CLSPD.

Priorité n° 2 : Lutter contre les dangers liés à la consommation abusive de l'alcool

- **Action n°2-1** : Définir une stratégie dans la lutte contre l'alcoolisme

Priorité n° 3 : Mieux combattre la délinquance quotidienne

- **Action n°3 -1** : Renforcer la lutte contre les cambriolages
- **Action n°3 -2** : Lutter contre les violences crapuleuses
- **Action n°3-3** : Améliorer la prévention de la délinquance des mineurs
- **Action n°3-4** : Maintenir la prévention de la récidive
- **Action n°3-5** : Maintenir la vigilance dans le domaine des dérives sectaires

Priorité n° 4 : Conforter la lutte contre les violences faites aux femmes

- **Action n°4-1** : coordonner le réseau et former les partenaires impliqués
- **Action n°4-2** : développer les actions de prévention auprès des plus jeunes
- **Action n°4-3** : agir sur les auteurs afin d'éviter la récidive

Priorité n° 5 : Poursuivre la réduction de l'insécurité routière

- **Action n°5-1** : Lutter contre la prégnance de l'alcoolisme chez les usagers de la route
- **Action n°5-2** : Réduire la sur représentation des jeunes dans les accidents de la route et lutter contre les comportements dangereux

Priorité n° 6 : Lutter contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants

- **Action n°6-1** : La lutte contre la toxicomanie
- **Action n°6-2** : La lutte contre le trafic des stupéfiants

Priorité n° 7 : Développer la prévention technique des actes de malveillance ou prévention situationnelle et la vidéo-protection.

- **Action n°7-1** : développer le recours aux outils de prévention techniques des actes de malveillances comme les études et les diagnostics de sûreté lors de la conception de projets urbains ou d'équipements d'envergure.
- **Action n°7-2** : poursuivre le développement de la vidéo-protection comme outil de prévention, de dissuasion et d'élucidation.

Priorité n° 8 : Renforcer la sécurisation des établissements scolaires

- **Action n°8-1** : Renforcer le partenariat entre les forces de sécurité et les chefs d'établissements scolaires
- **Action n°8-2** : Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires par la mise en œuvre des dispositifs spécifiques

Les actions déclinées dans le cadre des huit priorités retenues, sont détaillées dans les fiches-action annexées au présent plan .

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action A **Priorité n° 1 : Renforcer la coordination des acteurs locaux de la prévention à travers de l'action des CLSPD**	
Action n°1-1 : Dynamiser l'action des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)	
Problématique	Appliquer les dispositions de la loi du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance qui consacre le rôle pilote du maire en associant autour de lui l'ensemble des acteurs de la prévention au sein du CLSPD.
Etat des lieux	- 14 CLSPD et 01 CISPD (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance) ont été créés à la Réunion, une commune a installé un groupe local de sécurité et de prévention (GLP) qui fonctionne comme un CLSPD. - au 1er août 2012 : 04 instances dont le seul CISPD étaient inactives
Objectifs au niveau national	- Le CLSPD doit être considéré comme le pivot de la coordination entre les acteurs au niveau local.
Actions	- Inciter les communes et les intercommunalités concernées à activer leur CLSPD ou CISPD encore inactif.
Pilote	Sous préfet d'arrondissement et Directeur de cabinet du préfet, SPCSJ
Partenaires	communes, intercommunalités, DJSCS , police ou gendarmerie
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31 /12)	- nombre de CLSPD créés dans les communes de + de 10 000 habitants - nombre de CLSPD réunis au moins une fois en séance plénière durant l'année

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action B **Priorité n° 1 : Renforcer la coordination des acteurs locaux de la prévention à travers de l'action des CLSPD**	
Action n°1-2 : Encourager le fonctionnement des CLSPD ou CISPD en formation restreinte ainsi que la création des groupes de travail thématiques ou territoriaux	
Problématique	Le fonctionnement des CLSPD en formation restreinte et la création des groupes de travail thématiques ou territoriaux tendent vers plus d'efficacité. Cette pratique n'est toutefois pas généralisée. Cette situation nuit, en général, à l'organisation du travail au sein des CLSPD qui siége systématiquement en séance plénière.
Etat des lieux	- Localement, certains CLSPD fonctionnent à minima et n'ont pas mis en place des groupes de travail thématiques ou territoriaux - En relation avec l'autorité judiciaire, certaines communes ont installé dans le cadre du CLSPD des groupes locaux de traitement de la délinquance (GLTD) qui se révèlent être un outil d'échanges et de décisions pertinent.
Objectifs au niveau national	- Fédérer les acteurs de la prévention autour du maire afin de favoriser l'échange d'informations.
Actions	- Encourager le fonctionnement des CLSPD en formation restreinte. - Promouvoir au sein des CLSPD, des groupes de travail thématiques ou territoriaux ou la création de GLTD en liaison avec le parquet territorialement compétent.
Pilote	Sous préfet d'arrondissement et Directeur de cabinet du préfet, SPCSJ
Partenaires	communes, intercommunalités, DJSCS, police ou gendarmerie
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	- nombre de CLSPD réunis au moins deux fois en séance restreinte durant l'année - nombre de CLSPD ayant crée des groupes de travail thématiques ou sectorisés.

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action C **Priorité n° 1 : Renforcer la coordination des acteurs locaux de la prévention à travers de l'action des CLSPD**	
Action n°1-3 : Promouvoir l'élaboration des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance	
Problématique	Le concept de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a été introduit par le plan national de prévention de la délinquance rendu public par le Premier Ministre le 02 octobre 2009. Ce document fait référence à des objectifs précis définis dans le domaine de la prévention de la délinquance à partir d'un diagnostic élaboré en relation avec les forces de l'ordre. Il prévoit également un dispositif d'évaluation. La stratégie territoriale remplace progressivement les anciens contrats locaux de sécurité instaurés par les circulaires de 1997 et 2006. Cette stratégie est celle du maire, approuvée par le conseil municipal. Elle est également partenariale avec l'Etat mais aussi avec d'autres partenaires comme le département qui exerce la compétence sociale de droit commun ou encore avec des opérateurs locaux et des associations.
Etat des lieux	Au 1er août 2012, 09 communes avaient adopté un contrat local de sécurité datant pour la plupart d'une dizaine d'années et une seule avait adopté de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.
Objectifs au niveau national	Remplacer progressivement les anciens contrats locaux de sécurité (CLS) par des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance.
Actions	Inciter les communes à élaborer et à adopter leur stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en remplacement des anciens contrats locaux de sécurité.
Pilote	Sous préfet d'arrondissement et Directeur de cabinet du préfet, SPCSJ
Partenaires	communes, intercommunalités, DJSCS, police ou gendarmerie
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	nombre de communes ayant adopté une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action D **Priorité n° 1 : Renforcer la coordination des acteurs locaux de la prévention à travers de l'action des CLSPD**	
Action n°1- 3 : contribuer à la mise en place d'un réseau départemental des coordonnateurs de CLSPD.	
Problématique	Dans le cadre d'un récent audit réalisé par la mission d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance en liaison avec les préfectures, sur l'action des coordonnateurs des CLSPD, il a été constaté que localement ces derniers travaillent rarement en réseau. La mission d'évaluation de la politique de prévention de la délinquance a été crée par la circulaire du Premier Ministre du 23 avril 2010 et travaille en relation avec le secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance.
Etat des lieux	. - A la Réunion, les coordonnateurs de CLSPD ont un profil et un statut professionnel variés - Les coordonnateurs de CLSPD ne bénéficient pas tous d'une formation « prise de poste » et d'une formation continue adaptée - Les coordonnateurs de CLSPD travaillent rarement en réseau.
Objectifs au niveau national	Encourager le mode d'activité en réseau.
Actions	- Elaborer sous l'égide de la DJSCS et de la mission sécurité intérieure du cabinet du préfet, des formations spécifiques au profit des coordonnateurs de CLSPD. - Mettre en place un réseau départemental des coordonnateurs de CLSPD et encourager le travail en réseau.
Pilote	Sous préfet d'arrondissement , SPCSJ , DJSCS, Cabinet préfet -MSIPD
Partenaires	Communes, Intercommunalités et éventuellement le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT)
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	- Nombre de formations spécifiques mises en place au profit des coordonnateurs de CLSPD - Nombre de réunions effectuées au niveau départemental

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action E **Priorité n° 2 : Lutter contre les dangers liés à la consommation abusive d'alcool**	
Action n° 2 -1 : Définir une stratégie dans la lutte contre l'alcoolisme	
Problématique	- L'alcool est responsable d'un très grand nombre de décès à La Réunion, directement ou indirectement (morts violentes, accidents de la route, accidents domestiques, homicides ou décès ayant une cause pathologique). - Le facteur alcool dans les accidents de la route se maintient à un niveau élevé. L'alcool est depuis 2006 la première cause d'accidents mortels de la circulation, et intervient en moyenne dans 46 % des cas. - Dans le domaine de la délinquance , le passage à l'acte est majoritairement consécutif à l'alcoolisation de l'auteur des faits . En matière de « petites violences » l'action de l'auteur sous l'emprise de l'alcool est constatée dans 90% de ces cas de violences.
Etat des lieux	A la Réunion , dans plusieurs domaines de la vie sociale, la consommation abusive d'alcool constitue un véritable fléau .
Objectifs au niveau national	-Mettre en place des campagnes de communication auprès du public -Encadrer et contrôler les « apéritifs géants » organisés via Internet, sensibiliser l'opinion sur les dangers qui peuvent en découler. -Contrôler le respect de l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs
Actions	- Définir une stratégie globale dans la lutte contre la consommation abusive d'alcool en tenant compte de ses conséquences sous tous les aspects (économique, sanitaire, médical, administratif, , sécurité publique, sécurité routière …) -Mettre en place des campagnes de communication adaptées -Contrôler le respect de l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs -Favoriser la prise en charge des personnes en état de dépendance - Eviter le soutien d'entreprises commerciales de vente d'alcool au moyen des subventions publiques.
Pilote	Directeur de cabinet du préfet, SPCSJ, DJSCS, ARS-OI
Partenaires	Sous-préfet d'arrondissement, Conseil Général, Conseil Régional, Communes, Associations, Coordinateur sécurité routière, Gendarmerie, Police
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	– Nombre d'accidents corporels et mortels avec implication du facteur alcool – Nombre de fermeture administrative de débits de boisson – Nombre d'interpellations pour ivresse publique et manifeste sur la voie publique par la police et la gendarmerie – Nombre de recours aux urgences pour intoxication aigüe d'alcool

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche Action F **Priorité n°3 : Mieux combattre la délinquance quotidienne**	
Action n° 3-1 : Renforcer la lutte contre les cambriolages	
Problématique	Les vols par effraction commis au préjudice des particuliers constituent une intrusion de la délinquance dans la sphère la plus intime de la victime : ils s'avèrent traumatisants et générateurs d'un sentiment d'insécurité. Commis de manière répétée au préjudice de commerces , ils constituent un facteur pénalisant au plan économique en démotivant les entreprises installées dans les zones les plus pauvres.
Etat des lieux	Sur le plan local , par rapport à l'année 2011,en 2012 les cambriolages commis au préjudice des particuliers ont baissé de plus 6%. En revanche, ceux commis contre les commerces ont augmenté de plus de 11%.
Objectifs au niveau national	-Renforcer la lutte contre les cambriolages, en particulier, les cambriolages visant les résidences principales -Adapter les bonnes pratiques préventives et judiciaires à la situation locale -Développer le rôle central des cellules anti-cambriolages
Actions	**Dans le domaine de la prévention** : améliorer la sensibilisation des particuliers , des professionnels par la systématisation des opérations « tranquillité vacances » et « tranquillité seniors ». Améliorer la sensibilisation des particuliers et des professions dites « à risques » telles que les bijoutiers, débitants de tabacs, stations services. Améliorer du partenariat local au travers des CLSPD en vue de développer des actions locales de prévention et de lutte contre les vols ou d'élaborer des guides locaux de conseils. **Dans le domaine judiciaire** : -Favoriser l'élucidation par la réalisation de diagnostics détaillés et de cartographies de la délinquance locale, le recueil rigoureux des plaintes, la systématisation des opérations de police technique et scientifique , le recoupement de l'information et de son exploitation en temps réel ou le contrôle des revendeurs. -Accentuer le travail de synthèse effectué conjointement par la police et la gendarmerie dans le cadre de la cellule anti-cambriolage
Pilote	Directeur du cabinet du préfet, Police, Gendarmerie
Partenaires	Parquet, communes, chambres consulaires
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	-Nombre de vols par effraction commis dans les locaux industriels , commerciaux ou financiers -Nombre de vols par effraction commis dans les résidences principales et secondaires

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action G Priorité n°3 : Mieux combattre la délinquance quotidienne	
Action n° 3-2 : Lutter contre les violences crapuleuses	
Problématique	Les violences crapuleuses sont celles commises pour permettre ou faciliter l'accomplissement d'une autre infraction. Les vols avec violences constituent l'illustration la plus courante. Ces infractions sont particulièrement traumatisantes pour leur victime. Les auteurs ont développer ces dernières années des modes opératoires de plus en plus diversifiés qui ont abouti à l'apparition des vols « à l'arraché » des vols « à la portière », des agressions à domicile (car-jacking ou home-jacking), des vols avec violences commis au préjudice de petits commerces ou encore des rackets commis en bande aux abords des établissements scolaires ou dans les transports en commun.
Objectifs au niveau national	Cibler l'action des forces de sécurité sur cette forme de violence acquisitive qui vise souvent les personnes vulnérables comme les mineurs, les femmes , les personnes âgées ou isolées.
Etat des lieux	En 2011 par rapport à l'année 2012, le nombre de faits concernant les violences physiques crapuleuses enregistré par les services de police et de gendarmerie de la Réunion est resté stable . En revanche, en 2001 par rapport à l'année 2010, ce nombre avait augmenté de plus de 14%.
Actions	- Mieux connaître cette délinquance pour une occupation plus efficace du terrain par les forces de sécurité en établissant une cartographie et en développant un travail de synthèse et de liaison, en temps réel, entre la police et la gendarmerie. - Renforcer la protection et la surveillance des lieux sensibles (entrée et sortie des établissements financiers et des établissements recevant du public, les abords des distributeurs automatiques des billets, l'emprise des galeries commerciales ou les lieux de manifestation culturelles ou festives qui favorisent les files d'attente ou la concentration des personnes). - Promouvoir des campagnes de prévention et de sensibilisation notamment en période de fin d'année. - Améliorer le niveau des élucidations en veillant à la rigueur des actes d'investigations immédiats (écoute des victimes, recueil des traces et indices, enquête de voisinage …) et à l'enrichissement des bases de données (signalisation systématique, travail d'analyse et de rapprochement ou profilage des auteurs)
Pilote	Directeur de cabinet du préfet, Police, Gendarmerie
Partenaires	Parquet, communes, chambres consulaires
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	Nombre de violences physiques crapuleuses enregistrées par la police et la gendarmerie

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action H Priorité n°3 : Mieux combattre la délinquance quotidienne	
Action n° 3-3 : Améliorer la prévention de la délinquance des mineurs	
Problématique	La proportion des mineurs parmi les personnes mises en cause dans certaines catégories d'infractions est très élevée. Il s'agit en particulier des infractions commises sur la voie publique. Au regard de l'impératif de protection des mineurs , la lutte contre la délinquance des mineurs se justifie à double titre. D'une part parce que les victimes des mineurs délinquants sont souvent elles-mêmes mineures. D'autre part pour protéger le mineur délinquant contre lui même et toute forme de marginalisation le privant de toute chance d'insertion sociale et professionnelle.
Objectifs au niveau national	Mieux prévenir la délinquance des mineurs à travers la lutte contre l'absentéisme scolaire, le renforcement du suivi des mineurs délinquants, la responsabilisation des parents et le soutien à la parentalité , la création des conseils des droits et devoirs des familles…
Etat des lieux	A la Réunion , le niveau de la délinquance des mineurs est légèrement supérieur à celui observé en métropole. Les mineurs sont impliqués essentiellement dans les atteintes aux biens ainsi que dans des faits de violences à caractère non crapuleux. Ils interviennent également dans les faits d'incivilité.
Actions	- Renforcer la coordination de l'action des acteurs de la socialisation des mineurs (Département, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, associations…) - Maintenir l'implication des forces de l'ordre dans la prévention à travers l'action du CLJ de la police et de la BPDJ de la gendarmerie. - Améliorer la gestion des centres éducatifs fermés et renforcés placés sous le contrôle de la DTPJJ . - Encourager les dispositifs d'aide au développement des valeurs de citoyenneté, de l'autonomie ou de la responsabilisation des jeunes.
Pilote	Sous-préfet d'arrondissement, SPCSJ, Directeur de cabinet à Saint-Denis, DJSCS , DTPJJ
Partenaires	Parquet, Police , Gendarmerie, Conseil Général
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	-Part des mineurs dans le total des mis en cause -Nombre des mineurs incarcérés. - Nombre d'interventions à finalité préventive effectuées par le CLJ et la BPDJ en direction des mineurs

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action I **Priorité n° 3 : Mieux combattre la délinquance quotidienne**	
Action n° 3- 4 : Maintenir la prévention de la récidive	
Problématique	La réponse la plus rapide possible apportée par les services d'enquête et les services de justice à la commission d'actes délictuels est porteuse de dissuasion mais représente aussi une garantie potentielle contre la récidive. La nécessité de prévenir la récidive devient encore plus importante lorsqu'il s'agit des mineurs.
Objectif du plan national	Faire régresser la récidive. Diminuer la part représentée par les mineurs récidivistes dans le total des mineurs mis en cause .
Etat des lieux	Compte tenu du contexte insulaire local, les cas de réitération et de récidive sont plus fréquemment constatés qu'en métropole. Ce constat se traduit par l'arrestation relativement fréquente de mêmes auteurs, en particulier dans le domaine des vols et des cambriolages . La grande majorité voire la quasi-totalité des mineurs détenus sont récidivistes.
Actions	- Poursuivre les actions entreprises par la justice, la DTPJJ et le SPIP en direction des mineurs sous main de justice. - Généraliser la pratique de la police technique et scientifique sur les « scènes d'infraction» ainsi que les relevés anthropométriques et ADN sur les personnes ayant commis des infractions qualifiées crimes et délits prévus par la loi.
Pilote	Sous-préfet d'arrondissement, SPCSJ, Directeur de cabinet à Saint-Denis, DJSCS , DTPJJ , SPIP
Partenaires	Parquet, Gendarmerie, Police
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	- Nombre de mineurs récidivistes sous main de justice - Taux de signalisation effectuées par les services d'enquête par rapport au nombre des personnes mises en cause

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action J Priorité n°3 : Mieux combattre la délinquance quotidienne	
Action n° 3-5 : Maintenir la vigilance dans le domaine des dérives sectaires	
Problématique	La notion de secte est une notion de fait et non de droit. Au regard du droit, l'appartenance à un mouvement ,quel qu'il soit, relève d'abord de la liberté d'opinion qui est un principe constitutionnel. L'action contre les dérives sectaires nécessite une méthode rigoureuse et une grande sévérité dés lors que les faits permettent d'attester d'une atteinte à l'ordre public, aux biens ou aux personnes. La difficulté tient à la mise en œuvre de cette action qui ne peut se fonder que sur des éléments concrets, des faits avérés et pénalement répréhensibles.
Objectifs au niveau national	- Mettre en place un dispositif de prévention et de répression en adaptant les méthodes de lutte à l'évolution du phénomène des dérives sectaires et en s'appuyant sur l'arsenal juridique disponible qu'il s'agisse des textes ou de la jurisprudence. - Associer dans la mesure du possible, les associations d'aide aux victimes dans cette action. - Mettre en place un groupe de travail chargé de suivre spécifiquement les questions relatives à lutte contre les dérives sectaires
Etat des lieux	A la Réunion, toutes les grandes religions (Indouisme, Islam, Judaïsme, Bouddhisme, Taoïsme) sont représentées aux côtés des cultes et croyances traditionnelles afro-malgaches. Cette situation fait du territoire local, une terre de croyance qui peut être favorable au développement des sectes. Fin 2010, une action de sensibilisation des agents de l'Etat (magistrats, forces de l'ordre, éducation nationale), des collectivités territoriales et des représentants d'association d'aide aux victimes, a été effectuée localement par une délégation de la MIVILUDES . En 2011, un groupe de travail restreint à dimension opérationnelle (GTRDO) composé de référents des services concernés a été installé.
Actions	- Poursuivre l'action engagée ces dernières années en veillant notamment dans le cadre du groupe de travail restreint, à l'échange d'information entre les services et à la coordination entre eux afin de détecter plus efficacement les faits et d'élaborer des dossiers judiciairement exploitable. - Mettre en place un dispositif de contrôle qui permettrait d'éviter l'attribution de subventions à des associations soupçonnées d'être en lien avec ce phénomène. - Conforter le rôle du SDIG dans sa mission de renseignement et de surveillance dans ce domaine.
Pilote	SPCSJ, Directeur de cabinet du préfet, DJSCS, SDIG
Partenaires	Sous-préfet d'arrondissement, Parquet, Police, Gendarmerie, DEAL, Rectorat, DGFIP, Douanes
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	Nombre de réunions du groupe de travail spécifique

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action K **Priorité n°4 : Conforter la lutte contre les violences faites aux femmes**	
Action n° 4-1 : coordonner le réseau et former les partenaires impliqués	
Problématique	Selon des données de l'observatoire régional de la santé de la Réunion, en 2010, les services de police et de gendarmerie ont enregistré environ 1500 faits constatés dans le cadre de violences conjugales à l'encontre des femmes. En 2011, le nombre total de ces faits s'élève à environ 1800. Prés de 04 actes de violences conjugales sont dénoncés chaque jour par les femmes à la Réunion. En 2011, 06 femmes sont décédées sous les coups de leur conjoint ou leur ex-conjoint.
Objectifs du plan national	- Prévoir une coordination plus active - Prévoir des outils d'évaluation
Etat des lieux	- Un premier état des lieux des faits avérés, a été élaboré en décembre 2009 sous la forme d'un tableau de bord de suivi des violences faites aux femmes en situation de couple. Il a été complété par l'enquête de victimologie réalisé par l'INSEE en 2011. - Il convient de développer la notion de parcours afin de soutenir les démarches des victimes et d'éviter les ruptures d'accompagnement.
Actions	Former les acteurs impliqués en intégrant dans les formations continues des modules axés sur le repérage des violences, l'accueil des victimes et leur orientation vers les partenaires compétents. Multiplier des actions de proximité par le biais des appels à projets lancés auprès des associations. Favoriser le travail en réseau de tous les intervenants de la chaîne et notamment les associations. Poursuivre la formation à la lutte contre les discriminations dispensées en partenariat avec le délégué territorial du défenseur des droits auprès des services accueillant du public. Animer et mettre en œuvre le plan d'actions interministériel d'égalité entre les hommes et les femmes. Elaborer le tableau de bord de suivi des violences faites aux femmes en situation de couple avec l'observatoire régional de la santé
Pilote	DJSCS , DRDFE, SPCSJ
Partenaires	Sous préfet d'arrondissement, Directeur de cabinet du préfet, parquet, ARS-OI, Conseil général, associations, gendarmerie, police
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	Nombre d'actions de formation en direction des acteurs impliquées

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action L **Priorité n°4 : Conforter la lutte contre les violences faites aux femmes**	
Action n° 4-2 : développer les actions de prévention auprès des plus jeunes	
Problématique	La part de cette délinquance reste préoccupante même s'il convient de souligner qu'une meilleure communication entre les acteurs et qu' une meilleure prise en charge des victimes par les organismes, associations ou institutions ont été mises en place depuis quelques années. Pour accompagner le changement de mentalité, il convient de développer l'information et les actions de prévention auprès des plus jeunes avant même le début de leur vie d'adulte**.**
Objectifs du plan national	Détecter les violences et réagir le plus en amont possible pour mieux prévenir
Etat des lieux	Les indicateurs proposés dans le tableau de bord de l'ORS servent de base à une évaluation de l'impact des actions afin de mieux les orienter sur les territoires sous l'égide de la formation spécialisée du conseil départemental de prévention de la délinquance qui coordonne les différents partenaires .
Actions	- Améliorer la prise en charge des auteurs de violences pour prévenir la récidive (accompagnement individualisé, groupe de parole, lieux neutres) - Accroître les efforts de sensibilisation et de prévention au travers d'actions pédagogiques en direction des jeunes (contes, bandes dessinées, animations…)
Pilote	DJSCS , DRDFE, SPCSJ
Partenaires	Sous-préfet d'arrondissement, Directeur de cabinet du préfet, parquet, ARS-OI, Conseil général, associations, gendarmerie, police
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	Nombre d'actions de prévention en direction des plus jeunes

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action M **Priorité n°4 : Conforter la lutte contre les violences faites aux femmes**	
Action n° 4-3 : agir sur les auteurs afin d'éviter la récidive.	
Problématique	L'amélioration progressive de la prise en charge des femmes victimes de violences doit encore être confirmée. Elle doit , par ailleurs, être accompagnée d'un renforcement de la prise en charge des auteurs de violences faites aux femmes**.**
Objectifs du plan national	Afin d'éviter la récidive, orienter les actions en direction des auteurs.
Etat des lieux	- Les lieux de prise en charge des auteurs de violence envers les femmes doivent être consolidés et multipliés. Le 115 qui a été repris en main par la DJSCS en 2012, joue également ce rôle d'écoute et d'orientation. - Il convient également d'agir de manière préventive et répressive sur les auteurs de ces violences.
Actions	- Pérenniser les postes d'assistante sociale auprès de la police et de la gendarmerie nationales dans chaque arrondissement. - Identifier les professionnels du métier formés à cette thématique - Renforcer la prise en charge des auteurs de violences pour prévenir la récidive (accompagnement individualisé, groupe de paroles ,programme familial de prévention des violences conjugales assurée par l'AFDPS (Association Familiale de Prévention Développement et Santé), partenariat avec l'AREL (Association d'Entraide aux Libérés) dans le cadre du service de contrôle judiciaire socio-éducatif.
Pilote	DJCS , DRDFE, SPCSJ
Partenaires	Sous-préfet d'arrondissement, Directeur de cabinet du préfet, parquet, ARS-OI, Conseil général, associations, gendarmerie, police
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	Nombre d'auteurs pris en charge dans le cadre des actions de prévention

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action N **Priorité n° 5 : Poursuivre la réduction de l'insécurité routière**	
Action n° 5-1 : lutter contre l'alcool chez les usagers de la route	
Problématique	L'alcool est, depuis 2006, la 1ère cause d'accidents mortels. Il intervient dans prés de la moitié des accidents mortels.
Objectifs au niveau national	Réduire la mortalité routière par deux à la fin de la décennie et passer sous la barre des 2000 morts par an. Combattre les principaux facteurs accidentogénes dont l'alcool
Etat des lieux	A La Réunion, selon le document générale d'orientation (DGO) 2013-2017, sur la période allant de 2007 à 2011, sur les routes à La Réunion, ont été enregistrés en moyenne chaque mois : - 64 accidents corporels - 04 tués - 81 blessés L'alcool est responsable de 43% des accidents mortels. 66% de ces accidents se déroulent de nuit et le week-end. Toutes les catégories d'usagers sont concernées.
Actions	- Informer les usagers sur le sur-risque de la conduite sous emprise de l'alcool - Mobiliser les organisateurs de soirées et de manifestations festives - Mobiliser les entreprises, les collectivités territoriales et les services de l'Etat - Renforcer les contrôles de respect de la réglementation à l'égard des débiteurs de boissons alcoolisés (établissement de nuit, restaurant, station service) - Maintenir à un niveau élevé les contrôles ciblés et plus particulièrement à la sortie des lieux festifs. Communiquer sur les sanctions encourues. - Recenser et réduire les « points noirs » du réseau routier fréquentés par les usagers piéton sous l'emprise de l'alcool
Pilote	Coordinateur sécurité routière, Sous-préfète de Saint-Benoît, chef de projet sécurité routière
Partenaires	Sous-préfet d'arrondissement, Directeur de cabinet du préfet, Gendarmerie, Police, parquet, Rectorat,
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	nombre d'accidents mortels avec implication de l'alcool nombre de dépistages d'alcoolémie effectués par les forces de l'ordre et nombre de dépistages positifs

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action O **Priorité n° 5 : Poursuivre la réduction de l'insécurité routière**	
n° 5-2 : réduire la sur représentation des jeunes dans les accidents de la route et lutter contre les comportements dangereux générateurs d'accidents	
Problématique	- Comme en métropole, les jeunes Réunionnais de 15 à 24 ans sont très impliqués dans les accidents corporels. Ils représentent plus d'un tiers des tués pour une proportion de 16% de la population totale. - Environ un tué sur deux des 15 à 24 ans conduit un deux-roues motorisé. C'est la seule catégorie d'usager dont le nombre de victimes n'a pas diminué depuis 2002. - Malgré le déploiement des contrôles radars automatisés, certains comportements dangereux comme la conduite avec une vitesse excessive sont toujours constatés.
Objectifs au niveau national	- Diviser par trois le nombre de jeunes tués de 15 à 24 ans - Diviser par deux le nombre d'utilisateurs de deux-roues tués
Etat des lieux	- A la Réunion, les jeunes de 15 à 24 ans représentent en moyenne 31% des impliqués dans les accidents de la route et 30% des tués. - Les conducteurs de deux-roues motorisés représentent en moyenne 24% des impliqués dans les accidents corporels et 39% des tués. - En moyenne, 90% des usagers commettent des excès de vitesse inférieurs à 20Km/h par rapport à la vitesse limitée autorisée mais certains comportements dangereux liés à une vitesse excessive sont toujours ponctuellement constatés
Actions	- Favoriser l'initiative des jeunes en matière de sécurité routière - Renforcer le dispositif de prévention routière en milieu scolaire en partenariat avec l'éducation nationale et les autres acteurs concernés - Améliorer la lutte contre certains comportements dangereux liés à la vitesse excessive comme les grands excès de vitesse - Lutter contre les courses illégales sur la voie publique appelées « pousses »
Pilote	Coordinateur sécurité routière, Sous-préfète de Saint-Benoît, chef de projet sécurité routière
Partenaires	Rectorat, Parquet, Gendarmerie, Police, communes
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	- Nombre de conducteurs de deux roues motorisés tués - Nombre de conducteurs de cyclomoteurs tués - Nombre de grands excès de vitesse constatés

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action P	
Priorité n° 6 : Agir contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants	
Action n°6-1 : **La lutte contre la toxicomanie**	
Problématique	La lutte contre les addictions et les toxicomanies constitue une des priorités déclarées des politiques de santé publique et de cohésion sociale.
Objectifs au niveau national	Mettre en place des campagnes de communication auprès du grand public Favoriser les actions de prévention de proximité en milieu scolaire Mettre en place des actions en terme d'éducation à la santé , d'offre de soins, d'accompagnement social et de réduction des risques. Prendre en charge les addictions
Etat des lieux	Les indicateurs concernant les drogues illicites y compris les médicaments détournés de leur usage , sont de plus en plus préoccupants : 03 jeunes sur 10 de 13-15 ans ont déjà expérimenté le cannabis sur l'île Entre 2008 et 2011 , les ventes d'artane ont augmenté de 8% à la Réunion alors qu'elles ont baissé de 10% en métropole.
Actions	Renforcer la coopération entre les services chargés de la lutte contre les addictions et les toxicomanies Augmenter le nombre de consultations dans les centres spécialisés de soins pour les toxicomanes (CSST)
Pilote	SPCSJ, DJSCS, ARS-OI
Partenaires	Communes, Conseil général, Associations
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	Nombre de consultations dans les CSST Nombre d'actions de prévention en milieu scolaire

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action Q	
Priorité n° 6 : Agir contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants	
Action n°6-2 : **La lutte contre le trafic des stupéfiants**	
Problématique	A la Réunion, le trafic de stupéfiants concerne principalement le cannabis sativa , appelé couramment « zamal ». Cependant de plus en plus de saisies opérées concernent les drogues dites dures. La lutte contre les trafics de stupéfiants sous-tendent une grande part de la délinquance d'appropriation et de certains phénomènes de violences
Objectifs au niveau national	Appliquer le plan national de lutte contre les stupéfiants Lutter contre les trafics se déroulant notamment aux abords des établissements scolaires et des lieux de vie culturels et sportifs fréquentés par les jeunes.
Etat des lieux	1621 faits constatés par les forces de l'ordre liés au stupéfiants en 2011 contre 1397 en 2010 soit une augmentation de 16%. 70% des faits constatés concernent l'usage et la détention. Entre 2008 et 2011, les ventes d'artane ont augmenté de 08% à La Réunion.
Actions	Elaborer un plan départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants Faire établir par les forces de l'ordre des cartographies et des diagnostics du trafic et de la consommation de drogue. Renforcer la coopération des services impliqués dans la lutte contre le trafic Intensifier la lutte contre les trafics se déroulant notamment aux abords des établissements scolaires et des lieux de vie culturels et sportifs fréquentés par les jeunes.
Pilote	Directeur de cabinet du préfet, Police , Gendarmerie, Douanes
Partenaires	Sous-préfet d'arrondissement, SPSCJ, Parquet, DJSCS, ARS-OI
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	Nombre de plants de cannabis sativa dits « zamal » saisis Quantité (en poids) d'herbe et de résine de cannabis saisis Nombre de mis en cause pour trafic revente sans usage et pour usage revente Nombre de conducteurs de véhicules soumis au dépistage des produits stupéfiants.

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action R **Priorité n°7 : Développer la prévention technique des actes de malveillance et recourir prioritairement à la vidéo protection**	
Action n°7-1 : développer le recours aux outils de prévention techniques des actes de malveillances comme les études et les diagnostics de sûreté lors de la conception de projets urbains ou d'équipements d'envergure	
Problématique	Le développement de l'urbanisation notamment de l'habitat collectif et de celui des équipements publics et privés transforment profondément les espaces urbains. Afin que ceux-ci ne favorisent pas la commission d'actes délictueux, leur conception doit prendre en compte les enjeux de sécurité
Objectifs au niveau national	Mobiliser les capacités d'expertise publique au moyen des études de sécurité publique, des diagnostics de sûreté et le rôle des référents sûreté police et gendarmerie
Etat des lieux	Lors des opérations de projets urbains ou de la construction d'équipements publics d'envergure, les études de sécurité et de sûreté prévues par le code de l'urbanisme sont rarement effectuées.
Actions	Veiller à l'application des dispositions du code de l'urbanisme (art L111-3-1 et R111- 48) qui prévoient pour les opérations d'aménagement d'envergure et pour la création d'un établissement recevant du public de première catégorie, la réalisation d'une étude de sécurité publique soumise pour avis à la sous-commission compétente de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.
Pilote	Directeur du cabinet du préfet, Sous-préfet d'arrondissement , Police, Gendarmerie, DEAL
Partenaires	Communes, Bailleurs sociaux
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	-Nombre d'étude de sécurité publique effectué en application des dispositions du code de l'urbanisme -Nombre de diagnostics et de consultations de sûreté effectués par les référents sûreté police et gendarmerie dans le cadre du recours aux outils de prévention technique des actes de malveillance.

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action S **Priorité n°7 : Développer la prévention technique des actes de malveillance et recourir prioritairement à la vidéo protection**	
Action n°7-2 : Poursuivre le développement de la vidéo-protection comme outil de prévention, de dissuasion et d'élucidation.	
Problématique	La vidéo protection constituant un moyen efficace de prévention de la délinquance il s'agit, pour les services de l'Etat (préfecture, sous-préfectures, DJSCS , référents sûreté police et gendarmerie) de concourir à convaincre les collectivités locales, les bailleurs sociaux et les promoteurs immobiliers de la pertinence de l'installation de systèmes de vidéo-protection.
Objectifs au niveau national	Sur le plan national, il s'agit de multiplier par trois le nombre de caméras installées sur le territoire national pour atteindre 60.000 caméras.
Etat des lieux	- Les communes déjà équipées d'un dispositif de vidéo protection à La Réunion sont Saint-Denis et Saint-Pierre en zone police et Saint-Louis en zone gendarmerie. - Saint-Denis et Saint-Louis sont les communes dont les réseaux de vidéo-protection font l'objet d'un déport d'images vers les locaux des forces de l'ordre. - Certains équipements publics comme quelques gares routières ont été équipés de dispositifs de vidéo-protection.
Actions	-Identifier des zones sur lesquelles, l'installation de nouvelles caméras serait opportune compte tenu des paramètres de la délinquance -Convaincre de nouvelles municipalités et de nouveaux gestionnaires d'équipements publics, de l'intérêt de l'installation de systèmes de vidéo protection. -Poursuivre l'extension des réseaux communaux de vidéo-protection existant avec au besoin un déport d'images vers les locaux des forces de l'ordre
Pilote	Directeur de cabinet du préfet, DJSCS, Sous-préfet d'arrondissement
Partenaires	DEAL, Gendarmerie, Police, Communes
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	-Nombre de nouveaux systèmes de vidéo-protection mis en place par les communes et les gestionnaires d'équipements publics.

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action T	
Priorité n°8 : Renforcer la sécurisation des établissements scolaires	
Action n°8-1 : Renforcer le partenariat entre les forces de sécurité et les responsables d'établissement scolaire	
Problématique	La sanctuarisation des établissements scolaires est une *« priorité pour les autorités de l'Etat ».* Cependant, des problèmes tant à l'intérieur qu'aux abords des établissements sont régulièrement constatés.
Objectifs au niveau national	- Mettre en place une équipe mobile de sécurité (EMS) par académie - Former les personnels à la gestion de crise et à la sécurité - Achever le déploiement des référents « sécurité-école » désignés au sein de la police et de la gendarmerie auprès de chaque établissement
Etat des lieux	- L'équipe mobile de sécurité a été mise en place au niveau académique. Son action est complétée par celle des assistants de prévention et de sécurité recrutés fin 2012 au sein de certains établissements. - Un plan académique de formation des personnels de direction aux violences scolaires et à la sécurité a été mise en place - Localement, les problèmes liés à la sécurité se posent plus aux abords des établissements qu'à l'intérieur des locaux.
Actions	- Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires « sensibles » par la mise en place en relation avec les chefs d'établissement, d'opérations de sécurisation police-gendarmerie régulières et adaptées dans le temps et dans l'espace. - Poursuivre des actions de prévention des forces de l'ordre (BPDJ, CLJ, référents sécurité-école) en milieu scolaire afin de mieux prévenir la violence et les addictions chez les jeunes. - Déployer les assistants de prévention et de sécurité dans un maximum d'établissements scolaires
Pilote	Rectorat
Partenaires	Directeur de cabinet du préfet, Sous-préfet d'arrondissement, communes, Conseil général, Conseil régional, police, gendarmerie

Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2015

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉUNION

Fiche action U	
Priorité n° 8 : Renforcer la sécurisation des établissements scolaires	
Action n°8-2 : Renforcer la sécurisation aux abords des établissements scolaires par la mise en œuvre des dispositifs spécifiques.	
Problématique	Les problèmes de sécurité concernant les établissements scolaires se concentrent dans la grande majorité des cas aux abords immédiats. Proches parfois d'équipements publics comme les commerces ou les gares routières, ces abords deviennent des lieux de passage très fréquentés. Outre l'action engagée par les chefs d'établissement en partenariat avec les forces de sécurité et les collectivités, la mise en place de dispositif de sécurité technique peut se révéler efficace.
Objectifs au niveau national	- Etendre des diagnostics de sécurité aux 8000 EPLE - Rendre obligatoire la réalisation d'études de sécurité publique (ESSP) lors de la construction de nouveaux EPLE
Etat des lieux	- Les diagnostics de sécurité ont déjà été effectués sur l'ensemble établissements scolaires concernés à la Réunion - Tous les correspondants sécurité-école sont identifiés, que ce soit en zone police ou en zone gendarmerie.
Actions	- recenser en liaison avec les communes, les abords des établissements scolaires susceptibles de faire l'objet de la mise en place d'un dispositif de vidéo protection - actualiser les diagnostics de sécurité - veiller à la réalisation d'étude de sécurité lors de la construction de nouveaux établissements**.**
Pilote	Rectorat
Partenaires	Directeur de cabinet du préfet, Sous-préfet d'arrondissement, Communes, conseil général, Conseil régional, police, gendarmerie
Indicateurs d'évaluation (remontée annuelle au 31/12)	- Nombre d'études de sûreté ou de diagnostics de sécurité effectués lors des nouvelles constructions ou lors des rénovations - Nombre de dispositifs de vidéo protection mis en œuvre aux abords des établissements scolaires.